

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 20 novembre 2019

### DELIBERATION

#### 2019/76 - SUBVENTIONS 2019

Il est proposé au Conseil d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demandes de subventions des associations par le service Vie associative. Les budgets prévisionnels des associations ont été déposés par celui-ci dans PROGOS et peuvent être sollicités auprès du Service Vie Associative de la Commune associée.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** les subventions suivantes au titre de l'année 2019 reprises dans le tableau ci-dessous.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits repris dans le tableau :

	MISE À DISPOTION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGE EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la Commune associé de Lomme)	SUBVENTION 2018	SUBVENTION 2019	N° DE SIRET
<b>Chapitre 65- article 6574- fonction 33- opération 1079 : Soutien aux associations culturelles- code service : NEN</b>					
Tradition Loisirs du Jardinage	OUI	OUI	408,00 €	408,00 €	488 747 734 00017
INTERMAC	OUI	OUI		100,00 €	813 542 800 00012

ADOpte A L'UNANIMITE,  
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme